

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS409

présenté par

Mme Grandjean, rapporteure et Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« salarié »

le mot :

« travailleur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.